

RAPPORT AU PARLEMENT

ACTIVITÉS DU CANADA EN TANT QUE MEMBRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

PÉRIODE DU 1er AVRIL 1988 AU 31 MARS 1989

1. Introduction

Conformément à la Loi de 1945 sur l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le présent rapport dressé à l'intention du Parlement résume les principales activités du gouvernement canadien pour l'exercice 1988-1989.

2. Contribution financière du Canada et situation financière en général

La Conférence de la FAO a fixé la quote-part du Canada pour l'année 1989 à 8 810 744 \$ US, soit 3,6 % du budget ordinaire, ce qui place le Canada au septième rang des contributeurs. Le Canada s'est promptement acquitté de la totalité de sa contribution pour 1989, permettant ainsi d'atténuer quelque peu les difficultés financières que connaît actuellement la FAO. A la fin de la période examinée, 110 des 158 membres n'avaient pas encore payé leur contribution pour 1989 et 65 étaient encore en retard dans le paiement de leurs contributions des années précédentes. Ce sont les États-Unis qui doivent la plus grosse somme (143,5 millions de dollars).

3. Réforme et renouveau

La question qui est revenue le plus souvent au cours des débats au sein de l'Organisation en 1988-1989 a été celle de la "réforme". Dans une revue des plus complètes de l'histoire de la FAO, la Conférence de 1987 a donné mandat au Comité du programme et au Comité financier d'examiner conjointement l'ensemble des programmes de la FAO et de formuler des recommandations. Afin de les aider dans cette tâche, les Comités ont établi deux groupes d'experts indépendants chargés d'étudier a) les objectifs, le rôle, les priorités et les stratégies de la FAO et b) les opérations de terrain. En outre, plusieurs études ont été commandées à des consultants sur certaines questions comme le personnel, les finances et les charges communes. L'objectif